



## **ARRETE MUNICIPAL** **NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES**

Le Maire de la commune de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE,

- Vu les dispositions des lois des 5 avril 1884, au 26 mars 1924, 25 avril 1936 et du décret-loi du 12 novembre 1938, portant sur l'organisation de la lutte contre les incendies de forêts,
- Vu l'article L 132-3 du Code Forestier,
- Vu la proposition faite par le Monsieur le Président de la DFCI de Saint Christophe de Double,

Considérant qu'il appartient au Maire d'agréer les personnes qualifiées pour l'assister dans ses responsabilités et guider les secours au cours des opérations de lutte contre les incendies sur le territoire de la commune.

### **ARRETE**

#### ARTICLE 1 :

- Monsieur Wilfried RIBÉRAUD, Chef de lutte
- Monsieur Yannick MALÈVRE, Conseiller Technique
- Monsieur Sébastien MARCHEIX, Conseiller Technique
- Monsieur Ludovic HORRU, agent communal, Conseiller Technique

#### ARTICLE 2 :

Ces considérations sont portées à la connaissance de Madame la Préfète de la Gironde.

#### ARTICLE 3 :

Ces nominations sont effectives pour la durée du mandat électoral 2020-2026.

#### ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Gironde
- Monsieur le Sous-Préfet de Libourne
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Président de la Fédération Girondine des Associations de Défense des Forêts contre l'Incendie
- Monsieur le Président de la DFCI de St Christophe de Double
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de Coutras
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Coutras



Saint Antoine sur l'Isle, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX

MAIRIE DE SAINT ANTOINE SUR L'ISLE  
648 rue de Verdun 33660 ST ANTOINE SUR L'ISLE